

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
27 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :

TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, ~~BOCHER Emilie~~, HERNOT Hervé, ~~GOAZIOU Fabienne~~, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, ~~MADEC Myriam~~, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : BOCHER Emilie (pouvoir à Claude LE MÉHAUTÉ), GOAZIOU Fabienne (pouvoir à Maëlig TAISSET), MADEC Myriam (pouvoir à Hervé HERNOT)

Secrétaire de séance : HERNOT Hervé

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Le Repère - promotion et animation des espaces « des savoir-faire » et «de coworking »

Madame la Maire rappelle que la commune de Pléguien a souhaité développer, au sein du tiers-lieu « Le Repère », une offre favorisant les échanges, le partage de compétences, la transmission des savoir-faire, le développement de projets ainsi que l'animation de la vie locale, notamment au travers des espaces « des savoir-faire » et de « coworking ».

Madame la Maire rappelle qu'une réflexion avait initialement été engagée en vue du recrutement d'un agent chargé de contribuer à la promotion et à l'animation de ces espaces.

Toutefois, les missions envisagées nécessitent de réunir des compétences diversifiées, notamment dans les domaines de l'animation, de la communication, de la mobilisation des acteurs locaux et du développement de partenariats. Par ailleurs, le volume de temps nécessaire à l'exercice de ces missions demeure difficile à évaluer avec précision, notamment en raison du caractère largement automatisé de la gestion du lieu et du recul encore limité dont dispose la commune depuis son ouverture.

Madame la Maire rappelle également que l'organisation des services municipaux a connu plusieurs évolutions récentes en matière de personnel.

Dans ce contexte, il est proposé d'étudier une organisation reposant sur la mise en place d'un partenariat avec un acteur extérieur susceptible de contribuer à la promotion et à l'animation des espaces du tiers-lieu, dans le cadre et selon les orientations définies par la commune.

Cette organisation permettrait notamment de favoriser la souplesse dans la mise en œuvre des actions d'animation et de communication, ainsi que l'implication des habitants, des usagers du Repère, des acteurs économiques et du tissu associatif local.

Les échanges engagés avec le réseau Bretagne Tiers-Lieux ont notamment permis de mettre en évidence l'intérêt de s'appuyer, pour l'animation d'un tiers-lieu, sur une dynamique collective et associative favorisant son appropriation par les usagers et le développement d'initiatives locales.

La commune conserverait la maîtrise des orientations générales du tiers-lieu, de son projet ainsi que des conditions générales d'utilisation de ses espaces.

Dans ce cadre, le partenaire qui serait retenu pourrait notamment être chargé de contribuer :

- à la promotion et à la valorisation des espaces concernés ;
- à l'émergence et à l'accompagnement d'animations, de rencontres et d'initiatives ;
- au développement des relations avec les acteurs du territoire ;
- à l'animation d'une dynamique collective autour du tiers-lieu.

Il appartient au Conseil municipal de statuer sur le principe de cette organisation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le principe de la mise en place d'une démarche partenariale visant à contribuer à la promotion et à l'animation des espaces des savoir-faire et de coworking du Repère ;**
- **APPROUVE le principe du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier et sélectionner un ou plusieurs acteurs susceptibles de contribuer à la promotion, à l'animation et au développement des espaces concernés, dans le respect des orientations définies par la commune ;**
- **PRÉCISE que la commune conservera la maîtrise des orientations générales du tiers-lieu, de la définition de son projet ainsi que des conditions générales d'utilisation des espaces ;**
- **PRÉCISE que les modalités précises du partenariat, ainsi que les missions confiées au(x) partenaire(s) retenu(s), seront définies dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et feront l'objet, le cas échéant, d'une formalisation ultérieure ;**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment à élaborer et lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt précité.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Hervé HERNOT
Secrétaire de séance